

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1580

présenté par

M. Carvalho, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour la mise en œuvre de la politique de transition énergétique, le gouvernement mise sur le développement des « territoires à énergie positive ». Cette notion ouvre la voie à une rupture de l'égalité territoriale qui risque de porter atteinte à la cohésion de la politique énergétique nationale comme à la solidarité entre les territoires. Les auteurs de l'amendement proposent en conséquence la suppression de cet alinéa.